

**ANSD**

Agence Nationale de  
la Statistique et de la Démographie

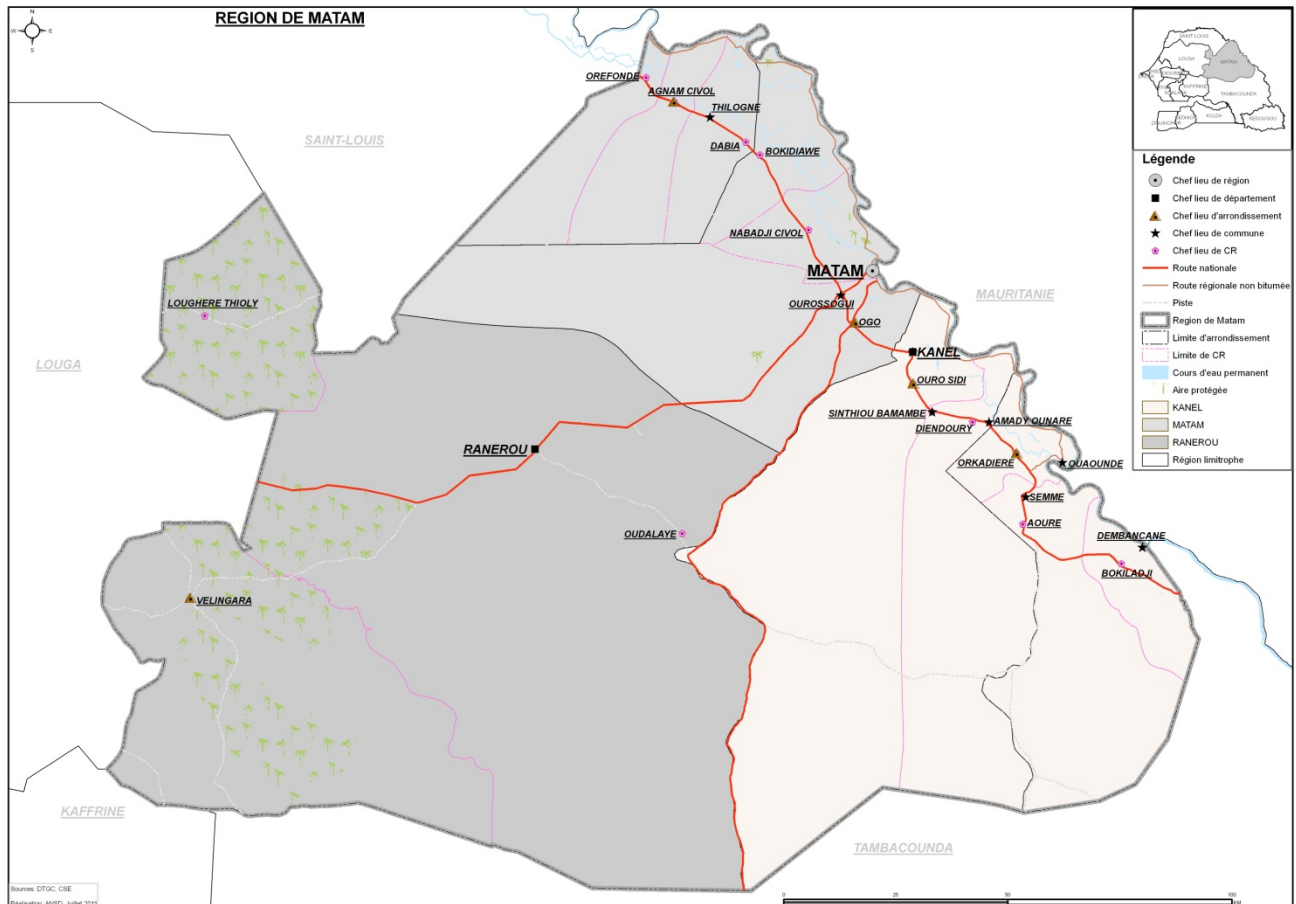
REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

## AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

### Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Matam



# SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE REGIONALE 2012

Août 2015

M  
A  
T  
A  
M  
  
2  
0  
1  
2

## COMITE DE DIRECTION

Directeur Général	Aboubacar Sédikh BEYE
Directeur Général Adjoint	Mamadou Falou MBENGUE
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Papa Ibrahima Silmang SENE
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mbaye FAYE
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Conseiller à l'Action Régionale	Mamadou DIENG

## COMITE DE REDACTION

Chef du Service Régional	Ndiouma	FAYE
Adjoint au Chef du Service Régional	Birane	NIANG

## COMITE DE VALIDATION

Séckène SENE, Abdoulaye TALL, Mamadou DIENG, Mamadou BAH, Oumar DIOP, El hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA, Saliou MBENGUE, Alpha WADE, Thiayédia NDIAYE, Amadou Fall DIOUF, Adjibou Oppa BARRY, Atoumane FALL, Jean Rodrigue MALOU, Bintou Diack LY.

### AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rue de Diourbel X Rue de St-Louis - Point E - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn) ; Email: [statsenegal@ansd.sn](mailto:statsenegal@ansd.sn)

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

### Service Régional de la Statistique et de la Démographie de MATAM

Tél : 33 966 61 14

## CHAPITRE XX-LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES DECONCENTRES

### ***XX.1. Services administratifs et techniques***

Au niveau régional la qualité du service public et le fonctionnement des services administratifs buttent sur de multiples contraintes :

- enclavement interne et externe de la région ;
- insuffisance chronique et l'instabilité des ressources humaines ;
- modicité des budgets de fonctionnement ;
- faibles moyens matériels et logistiques ;
- absence de siège digne de ce nom pour la gouvernance ;
- absence de locaux fonctionnels pour certains services ;
- absence de certains services dans la région (la direction centrale des marchés publics se trouve à Saint Louis).

#### **XX.1. 1. Département de Ranérou ferlo**

Le département de Ranérou qui occupe plus de la moitié du territoire régional (51%) avec 15100 Km<sup>2</sup> est majoritairement classé, 88% de sa superficie est couvert par des réserves de faune et des réserves sylvo pastorales. Ce département ne compte qu'un arrondissement ; une commune et trois communautés rurales. Certains élus ont fustigé ce découpage administratif qu'il considère comme inadapté. La seule communauté rurale de Oudalaye couvre 10714 km<sup>2</sup> soit 71% de la taille du département. En raison de l'enclavement et des distances entre les établissements humains et les chefs lieux de circonscriptions administratives les populations souffrent d'un accès difficile aux services administratifs et aux services techniques déconcentrés. Il faut noter l'absence de services comme la SENELEC, la police nationale, la gendarmerie, le tribunal, le trésor ; l'action sociale ; commerce. Le Centre Départemental d'Éducation Populaire et Sportive (CDEPS) faute de siège construit est logé à la Préfecture de Ranérou. A cela, il faut ajouter l'insuffisance des ressources humaines et matérielles dans les services techniques présents au niveau départemental, le Service Départemental du Développement Rural (SDDR) ne compte que le chef de service. Le Service départemental de l'élevage ne compte qu'un chef de service et trois postes vétérinaires. Le Chef du service départemental d'appui au développement local de Ranérou cumule le poste de chef de service du Centre d'appui au développement local de Vélingara sans moyen propre de déplacement ni outil informatique. Le Service départemental du développement rural ne compte qu'un agent qui est le chef de service.

#### **XX.1. 2. Département de Kanel**

Le département de Kanel fait 30% de la superficie totale de la région et compte deux arrondissements, cinq communautés rurales et sept communes. Sur le plan administratif il faut noter comme contraintes l'absence de certains services départementaux (perception, sports et loisirs, développement communautaire etc.). Le CDEPS de Kanel ne dispose pas de siège ; il est logé à la préfecture. Le Service

départemental du développement rural ne compte qu'un agent qui est le chef de service. Le Service départemental de l'appui au développement local est vide faute de chef de service, c'est le cas des CADL de Ourosidy et de Orkadiéré.

### **XX.1. 3. Département de Matam**

Le département de Matam occupe 19% du territoire régional. Il comprend deux arrondissements, six communautés rurales et quatre communes. L'absence de certains services au niveau départemental est compensée par le fait que la Commune de Matam en tant que chef lieu régional abrite l'essentiel des services régionaux. Les autres services régionaux sont localisés dans la commune d'Ourossogui (Inspection régionale des eaux et forêts et Inspection régionale des services vétérinaires).

#### **Les communes et communautés rurales de la région de Matam**

La région de Matam compte 12 communes et 14 communautés rurales. La plupart de ces Collectivités Locales sont de création assez récente.

La gouvernance locale dans la région de Matam présente les **atouts** suivants :

- Bonne collaboration entre l'administration territoriale, les services techniques et les CL ;
- la mise en place de cadres de concertation regroupant l'ensemble des acteurs locaux au niveau de la CL ;
- Meilleure visibilité des interventions avec la Conférence d'harmonisation de la région de Matam ;
- Dynamique enclenchée par l'ARD et les CL pour élaborer des documents de planification pour toutes les CL ;
- Existence de sièges fonctionnels pour les collectivités locales ;
- Existence d'une Commission de suivi des projets de développement au niveau régional ;
- Signatures de conventions entre le Forum civil et les CL pour la certification citoyenne ;
- Existence de Comités de suivi et d'entretien des infrastructures ;
- Création d'observatoires Genre par le PRODAM au niveau de chaque CL.

Les Collectivités locales de la région de Matam sont confrontées aux **contraintes** suivantes :

- les compétences transférées n'ont pas été accompagnées de ressources financières, humaines et techniques nécessaires ;
- Faible fonctionnement des commissions permanentes des conseils élus ;
- niveau de maîtrise des compétences transférées encore faible ;
- faible niveau d'exploration des opportunités de financement ;
- L'insuffisance de la prise en compte de la dimension genre dans les instances de décisions ;
- Faible implication des jeunes et des femmes dans la gestion locale
- Insuffisance de comptes rendus des actes des CL à leur mandant ;
- Faiblesse des réalisations sur fonds propres des communes et des communautés rurales ;
- Faiblesse des taux de recouvrement des impôts et taxes perçus au niveau des CL ;
- Faible niveau d'instruction des élus locaux ;

- L'implication insuffisante des services techniques sectoriels dans l'appui et la validation des projets des collectivités locales ;
- Litiges fonciers entre CL limitrophes suite à des problèmes de délimitation.
- Lenteurs dans la transmission du courrier destiné aux CL notamment pour les plus éloignées ;
- Déficit en moyens de communication des CL (Téléphone, fax, internet).
- Difficultés pour le respect des procédures de passation des marchés en matière de publicité ;
- Accès difficile à la Direction centrale des marchés publics qui se trouve à Saint Louis ;
- Absence d'un percepteur au niveau du département de Kanel et de Ranerou ferlo
- complexité des procédures de décaissement au niveau du trésor de Matam
- Absence de signature de conventions types entre CL et services techniques de l'Etat ;
- La multiplicité des cadres de concertation et leur manque de dynamisme et de synergies.

## **XX.2. Intercommunalité**

Sur le plan de l'intercommunalité, il faut signaler l'expérience novatrice du Groupement intercommunautaire (GIC) du Bossea qui regroupe les communautés rurales de Dabia, Agnam Civol, Oréfondé et la commune de Thilogne.

Par ailleurs, la région de Matam est membre, avec les régions de Louga, Saint Louis, Tambacounda et Kaffrine, de l'Entente Interrégionale pour une gestion concertée de la Zone Sylvo pastorale. Cette entente a pour objectifs :

- la prise en charge efficace des compétences transférées, par une offre de services publics de qualité, touchant le plus grand nombre de citoyens ;
- la lutte contre la pauvreté ;
- la gestion durable des ressources naturelles et la sauvegarde des écosystèmes, pour assurer de bonnes conditions de vie aux générations actuelles et futures.

La Convention de l'Entente prévoit la formulation et la mise en œuvre d'un plan intégré de développement durable de la Zone sylvopastorale au profit des populations des Collectivités locales concernées. Cependant cette entente est dans la léthargie dans la mesure où elle ne se réunit pas et ne mène pas d'activités.